



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 A 20H00

Le 4 février 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 12

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Naïma FERROUDJI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

### Délibération n°25-12

DGST : Corinne MICHEL

Service : Patrimoine bâti et Développement durable

Affaire suivie par Nathalie MANTEN

### **SPL S.E.E.R : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL SEER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 24-100 du Conseil Municipal du 10 octobre 2024 relative à la modification des statuts de la SPL SEER, à la signature du nouveau pacte d'actionnaires et à la représentativité de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois au conseil d'administration de la SPL SEER,

**CONSIDERANT** la participation de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois au capital de la SPL SEER,

**CONSIDERANT** la représentation de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois au conseil d'administration de la SPL SEER assurée par Monsieur Franck Chauveau,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL SEER,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** que la représentation de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois à l'assemblée générale de la SPL S.E.E.R sera assurée par Monsieur Franck CHAUVEAU.

#### **VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

